



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 09 juillet 2026



Délibération n° 2026/23

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 04 mars 2026

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement l'article 9,

Vu le règlement intérieur institutionnel du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et notamment ses articles 5 et 11,

Sur proposition de la Présidente,

Le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 04 mars 2026, joint en annexe à la présente délibération.

La Présidente du Conseil d'administration

Leslie GAILLARD

Vu et approuvé le 09 juillet 2026

Pour le préfet,
le secrétaire général de la Préfecture
de la Vendée

Nicolas REGNY
Le Préfet de la Vendée